

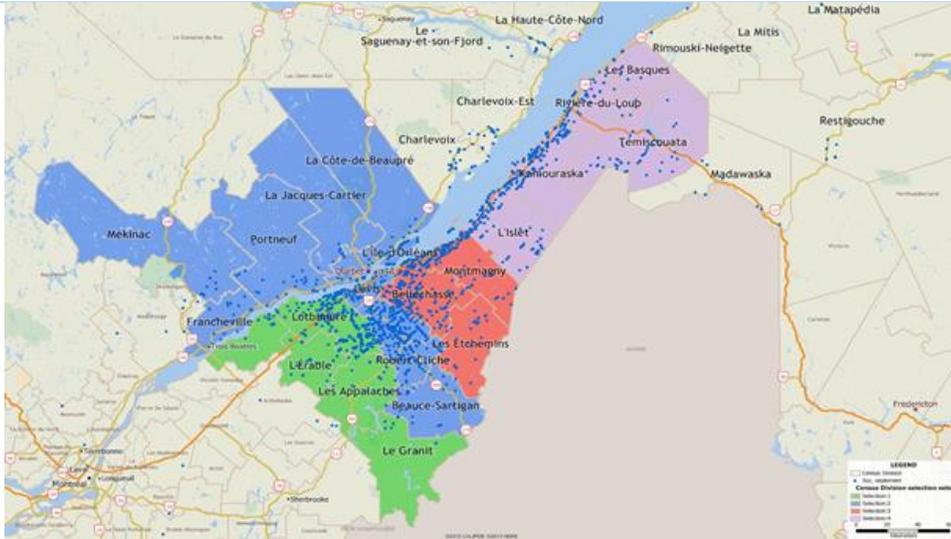
COMPOSITION DU C.A. DU PROJET DE LA COOP AVANTIS

Il nous fait plaisir de vous présenter aujourd'hui le projet de composition du conseil d'administration (C.A.) de La Coop Avantis. Les administrateurs qui le composerait ont été élus par leurs collègues des coopératives impliquées dans le projet de fusion. Les administrateurs ont ensuite élu un comité exécutif et il nous fait plaisir de vous présenter la structure que prendrait le C.A. de La Coop Avantis :

NOM	RÔLE DANS LE PROJET DE LA COOP AVANTIS	PROVENANCE
Denis Lévesque	Président	Groupe coopératif Dynaco
Frédéric Martineau	1er vice-président	La Coop Seigneurie
Richard Dion	2e vice-président	La Coop Unicoop
Olivier Corriveau	1er exécutif	La Coop Rivière-du-Sud
Simon Beaulieu	2e exécutif	Groupe coopératif Dynaco
Patrick Soucy	Administrateur	La Coop Seigneurie
Kéven Mercier	Administrateur	La Coop Unicoop
Jean-François Pelletier	Administrateur	Groupe coopératif Dynaco
Dominique Larose	Administrateur	La Coop Unicoop
Roland Morneau	Administrateur	Groupe coopératif Dynaco
Marco Gagné	Administrateur	La Coop Seigneurie
Richard Ferland	Administrateur	La Coop Unicoop
Sophie Gendron	Administratrice	Groupe coopératif Dynaco
Frédéric Lehouillier	Administrateur	La Coop Unicoop
Guillaume Sylvain	Observateur	La Coop Rivière-du-Sud

Si le projet de fusion est entériné lors des assemblées générales extraordinaires (AGE) des coopératives, ces personnes composeront le conseil d'administration jusqu'à la tenue des premières assemblées générales annuelles (AGA) de La Coop Avantis et les postes seront ouverts aux candidatures en rotation sur une période de 3 ans.

Notez que dans le projet de fusion, la carte électorale de La Coop Avantis a été découpée en quatre territoires et des postes seraient ouverts aux candidatures dès la première AGA.



Tous les détails concernant la gouvernance de l'éventuelle coopérative ont été acheminés aux membres en même temps que les avis de convocation aux AGE et seront expliqués en détail lors de ces rencontres.



RAPPEL ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

Lors des assemblées générales extraordinaires (AGE), nos membres se prononceront sur le projet de fusion des quatre coopératives selon la séquence suivante :

26 octobre : La Coop Rivière-du-Sud

1^{er} novembre : La Coop Seigneurie

2 novembre : Groupe coopératif Dynaco

6 novembre : La Coop Unicoop

Il est à noter que le projet de fusion doit être accepté intégralement par toutes les coopératives impliquées pour être entériné.

Pour nos membres, la participation à l'assemblée générale extraordinaire est primordiale. La règle « **un membre, un vote** » est propre à la coopération et nous invitons tous nos membres à participer à cet exercice démocratique en grand nombre!